



Déclaration liminaire F3SCT-D 86 du 14 décembre 2023

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT-D 86. Nous aborderons dans cette instance des situations locales qui sont littéralement effrayantes mais qui sont souvent, en fin de chaîne, les conséquences de décisions politiques.

Trois ans après l'assassinat odieux de notre collègue Samuel Paty, nous sommes de nouveau en deuil d'un autre collègue, Dominique Bernard, assassiné. Nous pensons à lui et autres personnels blessés, qui exerçaient leur métier, tout comme nous, dans un établissement public, tout comme nous. Une agression au couteau vient de se produire à Rennes. Même si dans les médias une actualité en chasse une autre, pour tous les personnels, c'est une source importante d'angoisse et d'inquiétude.

Pendant ce temps, les coups de com de notre Ministre se succèdent. Sans s'attarder sur les uniformes, nous avons droit en ce moment au « choc des savoirs ». Que c'est beau !

Mais examinons plus en détail les « mesures » proposées.

Les classes vont-elles enfin être allégées ? Non, 2500 postes sont supprimés à la rentrée prochaine, record absolu d'un ministre de l'Éducation sous Macron. La traduction de ces suppressions met déjà en colère plusieurs établissements de la Vienne.

Allons-nous enfin assister à un retour de vrais moyens au lycée professionnel ? Non, la suppression de 6 semaines de cours est confirmée avec la réforme, tous les syndicats avec la FCPE ont quitté la réunion à Paris le 29 novembre, les personnels étaient en grève avant hier 12 décembre.

Dès lors, toutes les autres annonces apparaissent pour ce qu'elles sont : elles servent à cacher les vraies mesures destructrices.

Pour ne prendre qu'un exemple : la création de groupes de niveaux. Ces groupes de niveaux vont aussi considérablement augmenter la segmentation des classes, qui a prouvé sa dangerosité au lycée, et forcer à supprimer d'autres cours. La seule question qui vaille c'est de savoir quels cours vont être supprimés ? Une note récente du laboratoire IDEE/J-PAL, qui résume l'état des savoirs sur ces groupes de niveaux, conclut aussi qu'ils sont inefficaces.

Quant à ceux qui pourraient croire que le conseil de classe pourrait, d'un coup, regagner un quelconque pouvoir, ils oublient vite 25 ans de réglementation qui ont détruit méthodiquement ses prérogatives.

Sur un autre plan, notre Ministre instaure l'obligation pour les élèves de 2nde de suivre pendant deux semaines en juin une « séquence d'observation en milieu professionnel », ou de participer à un stage SNU (Service National Universel).

Malgré le rejet massif de ce texte au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), les décrets ont été publiés le 30 novembre.

Le projet d'arrêté prévoit que les élèves puissent choisir de remplacer la « séquence d'observation en milieu professionnel », rendue obligatoire par le décret, par un séjour de cohésion du service national universel.

Cela signifie donc que les élèves qui ne trouveront pas de stage seront obligés de s'engager dans le SNU ! Sur la forme, si on peut s'interroger sur la logistique de mise en place et sur les possibilités de trouver 550 000 places de stages au mois de juin, le fond est bien plus terrifiant. Non, pour FO, les enfants de la République, nos élèves, pendant le temps scolaire, n'ont rien à faire en milieu professionnel, ni dans aucun lieu encadré par l'armée, ils doivent avoir d'autres choix que l'armée ou l'entreprise. Il faut ajouter à cela que ce dispositif est aussi un outil très important de reproduction sociale, des bons stages pour les favorisés, le SNU pour les autres.

Nous ne pouvons pas non plus ici passer sous silence l'acte 2 de l'école inclusive. Alors que la situation est déjà très difficile dans de plus en plus de classes, les RSST sont édifiants, maintenir cet acte 2 est insensé ! L'école craque déjà de toutes parts de ces difficultés, et on voudrait encore fermer des établissements médico-sociaux qui manquent déjà et réduire le nombre d'AESH. C'est irresponsable et dangereux. Le 25 janvier une manifestation nationale aura lieu sur cette question essentielle. Il faut que Macron entende. Nous pourrions bien évidemment aussi ajouter à tout cela d'autres motifs de colère : la réforme des retraites ou encore les salaires bloqués pour tout 2024 ! Toutes ces attaques, les personnels les ont bien en tête et elles pèsent dans les esprits et sur leurs conditions de travail au quotidien.

Oui, on peut bien parler de délitement de notre ministère et nous livrons encore ici quelques unes des difficultés de personnels de la Vienne : les RASED du 1er degré à qui l'on demande de ne plus se rendre sur les écoles faute d'enveloppe pour leurs frais de déplacement ; une dizaine de collègues viennent juste d'être remboursés de leurs frais de déplacement du bac de juin, des nuits et plusieurs repas ne sont plus remboursés, le tarif kilométrique (déjà très bas) est encore réduit, 350€ de leur poche ; un collègue contractuel pour lequel, après 10 demandes, le rectorat a mis trois mois à lui fournir une attestation de fin d'emploi, résultat, 3 mois sans aucun revenu, son fils a dû lui prêter de l'argent ; les AESH rémunérés au mauvais indice ; des stages supprimés. Évidemment, nous ne remettons nullement en cause ici les personnels des services que nous savons pressurés et épuisés pour des salaires très en-deçà des efforts consentis. La coupe est pleine, nous en avons soupé que tout soit devenu difficile, impossible, même ce qui relève simplement du droit.

Pour aborder les registres, commençons par les faits de violences, d'insultes et de menaces et aussi de problèmes d'incivilités quotidiennes. Quelles autres catégories de salariés, dans le cadre de leur travail, accepteraient de subir de telles choses ? C'est extrêmement grave, cela ne peut pas être toléré, notre travail c'est d'instruire et non d'être placés dans de telles situations. Les personnels ont besoin de deux choses, premièrement du soutien de leur employeur, immédiat, inconditionnel et à la hauteur et deuxièmement l'arrêt des réformes qui sont grandement responsables de ces situations. Nous sommes malgré tout satisfaits que la protection fonctionnelle soit très largement accordée depuis quelques temps dans notre département. Néanmoins, sa seule délivrance ne peut constituer, en soi, l'unique réponse, et si ce n'est pas de la compétence de cette instance

de la délivrer, il est par contre de la compétence de cette instance d'apprécier les éléments factuels mis en œuvre pour chaque protection fonctionnelle. Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons ici solennellement de nous livrer, pour chaque situation, ces éléments précis. Nous réitérons aussi cette même demande pour les réponses aux registres SST, car nous devons être, là aussi, en capacité d'apprécier la portée des réponses proposés aux collègues. Nous déposerons deux avis sur ces questions.

Des registres en augmentation sont aussi apparus sur des problèmes de locaux, de bâtiments. Même si nous connaissons les lois de décentralisation, il n'en demeure pas moins que c'est notre employeur (et non les propriétaires des locaux) qui est responsable de notre sécurité et de notre santé. C'est donc à lui de faire en sorte que les bâtiments dans lesquels exercent ses agents, garantissent cela. Aussi, en ce qui concerne ces problèmes, nous demandons que notre employeur (qui n'est pas le chef d'établissement ou le directeur d'école) joue son rôle, c'est à dire intervienne auprès des collectivités concernées à chaque problème détecté. Nous vous demandons donc de nous donner les éléments de réponse apportés aux RSST de l'école maternelle C. Desmoulins de Vouneuil sous Biard, où fuites d'eau et moisissures sont un problème toujours irrésolu malgré plusieurs alertes des personnels.

Nous y reviendrons lors des points à l'ordre du jour et nous déposerons un avis sur le sujet de la température des locaux. Espérant que la survenue d'un RDGI édité vendredi 8 décembre n'empêche pas l'étude des sujets portés à l'ODJ : une situation grave et exceptionnelle impose de rajouter un temps de traitement en instance, non de réduire le nombre de sujets abordés pour le seul critère de « ne pas dépasser 2h d'instance ».

Enfin, nous souhaiterions également qu'un point rapide soit fait sur la DRCT.

La FNEC-FP FO rappelle une nouvelle fois que protéger les personnels passe en premier lieu par éviter de détériorer les conditions de travail ; nous rappelons ici nos revendications à ce sujet :

- Abandonner la réforme des retraites et retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités.
- Augmenter les salaires par l'augmentation du point d'indice.
- Respecter le décret du 23 août 2021, qui indique que les AESH doivent avoir une grille de 11 échelons augmentés de 10 points d'indice tous les 3 ans et création d'un vrai statut pour les AESH et les AED.
- Retirer l'acte 2 de l'école inclusive
- Respecter les statuts des personnels et abandonner la réforme « Pacte ».
- Rétablir la médecine de prévention.
- Rétablir les postes supprimés.
- Rétablir le baccalauréat national, anonyme, terminal et ponctuel.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT-D de la Vienne, je vous remercie de votre écoute. Je vous prie également de joindre cette déclaration au procès-verbal de cette instance.